

AVANCEMENT 2021 BRIGADIER ASA 25 ET OPJ.



Sont concernés pour l'ASA 25:

Les gardiens de la Paix ayant 25 ans d'ancienneté.



Attention à la date de départ à la retraite (il faut 6 mois de détention du grade pour sa validation).

Sont concernés pour l'OPJ:

Les gardiens de la paix ayant réussi l'examen au plus tard le 31/12/2020 et qui exercent sur des postes cartographiés.



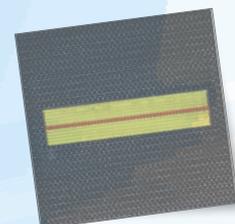
Fiche d'engagement à établir dès la parution du télégramme.



Établissement des listes en décembre.



Publication du tableau d'avancement en décembre.



Nominations avec effet rétroactif au 1er octobre 2021.

L'UNSA Police agit pour défendre tous les policiers !